

LA RÉSIDENCE 1911

La résidence 1911 prend place au cœur de Saint-Sulpice-la-Pointe, dans un quartier vivant et bien desservi. Elle se trouve à proximité immédiate des écoles, commerces et services du quotidien. La gare TER, accessible à pied, permet de rejoindre Toulouse rapidement, un avantage appréciable pour une solution de transport pratique pour les trajets domicile-travail.



Le COL a été fondé par des hommes et des femmes aux origines modestes, animés par l'idée un peu folle de construire eux-mêmes leur propre logement. Ils appartenaient au mouvement des « Castors ». Ils ont fait preuve d'un incroyable esprit de solidarité et de partage en mettant en commun leurs forces et leurs compétences, au service de l'intérêt général. Cet esprit de solidarité et cette volonté de construire une société plus juste, constituent encore aujourd'hui les valeurs fondamentales du COL.

Les temps ont changé, toutefois, depuis sa création, le COL s'adapte aux évolutions de la société et ces dernières années il œuvre chaque jour pour répondre à la crise du logement, en s'engageant au côté des habitants et des collectivités. Depuis une dizaine d'années, notre coopérative développe l'Habitat Participatif.

**DONNONS UNE CHANCE À TOUS D'ACCÉDER
À UN LOGEMENT SOLIDAIRE ET RESPONSABLE !**

CONTACTS

SANDRA LEFRANC : 06 46 88 95 63
MAIL : s.lefranc@le-col.com

acheteraucol.com
Adresse postale : 25 Rue Ozenne - 31000 TOULOUSE

LE-COL.COM



SAINT-SULPICE-LA-POINTE RÉSIDENCE 1911

NOUVELLE ARÇONNERIE

30 LOGEMENTS
AUX PORTES DE TOULOUSE !



Une nouvelle opportunité s'offre à vous pour devenir propriétaire de votre résidence principale à prix accessible.

UN PROJET VERTUEUX



La Résidence 1911 est composée de 30 logements en accession sociale à la propriété, allant du T2 au T5.

Situé en plein cœur de ville, ce projet bénéficie d'une histoire riche puisqu'il est fondé sur l'ancienne Arçonnerie Française, datant de 1911.

À seulement 20 min de Toulouse, Saint-Sulpice-la-Pointe offre un cadre de vie idéal en alliant les avantages de la campagne et de la ville.

De nombreux services sont à proximité et la place principale, cœur de ce nouveau lieu de vie est située à deux pas de la résidence.

Ce projet associe LE COL, en tant que Promoteur et Maître d'ouvrage, l'architecte, partenaires... ainsi que la commune de Saint Sulpice la Pointe

L'ARÇONNERIE, UN LIEU CHARGÉ D'HISTOIRE :

Fondée en 1911, l'Arçonnerie Française a longtemps été un lieu emblématique de la commune, témoin d'un savoir-faire artisanal unique. On y fabriquait des arçons, des selles et des harnachements destinés à la cavalerie, française comme étrangère, avant de se tourner vers l'équipement des chevaux de trait. Pendant des décennies, l'activité a rythmé la vie locale, faisant de l'Arçonnerie un véritable moteur pour le territoire.

Mais l'histoire a connu un tournant : l'usine a cessé son activité en 2006, puis un incendie en 2012 est venu assombrir davantage le site, déjà déserté. Depuis, les bâtiments sont restés silencieux, comme figés dans le temps. Pourtant, cette friche industrielle, si chère aux habitants, n'a jamais été oubliée.

Aujourd'hui, c'est une toute nouvelle page qui s'ouvre. Après des années d'attente, l'Arçonnerie s'apprête à reprendre vie, prête à accueillir de nouveaux usages et à retrouver sa place au cœur de la commune



APPARTEMENTS DU T2 AU T5



LES DISPOSITIFS D'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ :

LE BRS (Bail Réel Solidaire), l'accession dans le neuf devient enfin abordable !

Cet outil permet de réduire d'au moins 30% le prix d'achat des logements en dissociant le bâti du foncier et en cas de revente, grâce à une clause anti spéculative d'une durée illimitée, ce système permet de garder ces logements accessibles indéfiniment tout en contribuant à la lutte contre la spéculation immobilière.

DE NOMBREUX AVANTAGES :

- Un prix maîtrisé.
- Un logement confort à la norme RE 2020.
- Frais de notaires réduits
- Prêt à taux 0% jusqu'à 50% du montant du prêt*
- Prêt Action logement*

POUR BÉNÉFICIER DE CES AVANTAGES :

- Cet appartement doit être votre résidence principale.
- Vos revenus ne doivent pas dépasser le plafond de ressources en vigueur du BRS et PLUS pour la sciapp.